

de ce détachement.

Oui, nous pouvons bien le dire : il est trois fois noble et magnifique le tribut que le catholique Canada a payé cette année au Père commun des fidèles : il lui a consacré l'élite de sa jeunesse. Aussi Dieu le comblera-t-il d'honneur et de gloire aux yeux de tout l'univers chrétien ; il fera plus encore, il sera lui-même son soutien, son appui, son défenseur. C'est de l'amour de Dieu et de la sainte Eglise que vivent les peuples comme les individus ; plus cet amour est fort, vigoureux et parfait, plus aussi les nations deviennent fortes et vivaces. Or, quelle plus grande preuve d'attachement profond le peuple canadien pouvait-il donner à Dieu et à son Eglise que de lui offrir le plus pur de son sang ? La perfection de l'amour, a dit Jésus-Christ, ne consiste-t-elle pas à donner sa vie pour celui que l'on aime ? *Majorem charitatem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Que le peuple canadien se montre donc toujours digne de lui-même, digne de ses catholiques ancêtres, qui furent tous des héros chrétiens, comme nos zouaves d'aujourd'hui ! C'est la religion qui l'a formé ; c'est elle qui, en le pénétrant de toutes parts, l'a rendu invincible et indestructible ; c'est par elle aussi qu'il arrivera à cette plénitude de force et de vie que Dieu lui promet en récompense de sa fidélité.

Le catholique Canada n'a pas cru que c'était assez d'offrir son sang à l'Eglise de Jésus-Christ ; il a encore voulu, comme dans les âges de foi, déposer entre ses mains des sommes considérables. Le seul diocèse de Québec, malgré l'état de gêne où il se trouve, a donné \$4,815.03 pour le *denier de Saint-Pierre*, et \$6,603.70 pour les zouaves pontificaux.

Que toujours les bonnes œuvres, les dons faits à l'Eglise soient en honneur parmi nous. Dieu nous l'assure, il nous rendra, même en cette vie, cent fois autant que nous lui aurons donné. Dans les siècles de foi, il n'y avait pas de banques ; les grands spéculateurs n'étaient pas encore nés ; le commerce n'exerçait pas un empire souverain et n'avait pas transformé, comme c'est le cas aujourd'hui, le monde en un vaste comptoir ; cependant, il y avait alors beaucoup plus de bien-être que de notre temps, il était plus général, et les fortunes considérables, sans être moins communes que de nos jours, étaient bien plus solidement assises. Pourquoi cela ? C'est qu'en ces heureux temps on prêtait à Dieu : il était le grand, l'unique banquier. Aussi les intérêts étaient-ils toujours fidèlement et abondamment payés.

Le *Nouveau-Monde* nous apprend avec douleur que l'un de nos jeunes zouaves pontificaux, M. Leblanc, de Montréal, s'est noyé à Rome en se baignant.

Les journaux d'Europe nous apprennent que l'Autriche a renié son beau titre de nation catholique. L'Empereur François-Joseph, dominé par les Chambres et ses ministres, a sanctionné la loi qui enlève au mariage son caractère de sacrement, celle qui a pour but de priver l'Eglise de son droit, de son influence légitime sur l'éducation de la jeunesse, et celle enfin qui règle les rapports des différentes religions entre elles. Le gouvernement d'Autriche, comme celui de certains autres pays, n'est qu'une machine que font mouvoir les sociétés secrètes.

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, de la liberté des opinions. Tous les catholiques à peu près savent que cette liberté est pernicieuse et condamnée par l'Eglise. Cependant il n'est pas rare d'en rencontrer plusieurs parmi nous qui s'imaginent que les seules opinions opposées directement à la foi, les seules opinions hérétiques doivent être rejetées, et qu'on peut, sans se rendre aucunement coupable, professer toutes celles qui n'entrent pas dans cette catégorie. C'est une grave erreur. Comme il importe d'avoir des idées claires et très-nettes là-

dessus, nous donnerons l'extrait suivant de la *Civiltà Cattolica*.

" Sans parler des opinions hérétiques auxquelles il est très certain qu'on est tenu de renoncer, il est très certain également qu'un vrai catholique est tenu en outre de renoncer à beaucoup d'autres opinions, telles, par exemple, que les opinions approchant de l'hérésie, les opinions téméraires, scandaleuses, et toutes celles qui sont malsonnantes et qui blessent les oreilles pieuses. Le magistère de l'Eglise n'est pas seulement infaillible quand il définit des articles et des dogmes de foi ; il l'est aussi quand il enseigne n'importe quelle vérité, ou scientifique, ou pratique, ou politique, ou historique, qui se lie en quelque manière que ce soit au dogme et à la morale. Quiconque veut être catholique sincère doit se soumettre à toutes ces décisions, encore qu'elles ne soient pas dogmatiques ; il doit s'y soumettre, non pas seulement par le silence respectueux, mais bien par l'assentiment intérieur de l'esprit et par la profession extérieure, employant toujours un langage qui représente ses convictions intimes comme conformes aux enseignements de l'Eglise. S'il agit autrement, outre le péché grave qu'il commet, il court risque de se placer en dehors de la communion de l'Eglise et de perdre la foi. Celui qui conserve des opinions contraires aux enseignements des pontifes romains commet une faute grave de témérité, et il est, par conséquent, indigne d'absolution."

On télégraphie de Rome, en date du 23 juin, que, dans un consistoire tenu la veille, le Saint-Père a prononcé deux allocutions, l'une relative à la bulle papale, qui convoque un concile général ; l'autre, à l'état présent de la religion dans l'Empire d'Autriche.

M. l'abbé Nelligan, vicaire-général du diocèse de Kingston, et curé de St. Joseph de la Beauce, est décédé le 24 juin dernier. Ses funérailles ont eu lieu le samedi suivant.

Vente d'animaux à la ferme du Collège de Ste. Anne

M. P. Leclair, avocat de Burlington sur le lac Champlain, vient d'acheter à Ste. Anne un taureau de 35 mois, une génisse de 22 mois portant veau, une autre génisse de 26 mois portant veau, une génisse de 15 mois, un veau de deux mois pour £96 15s., ou trois cent quatre-vingt sept piastres, argent courant du Canada.

Le taureau est de \$160.00, la génisse de 22 mois \$120.00, les 3 autres, \$107. Ces animaux sont tous de race ayrshire.

La génisse de deux ans est de Drymen importée d'Ecosse en 1865 par M. Globensky, seigneur de St. Eustache, qui l'avait cédée à des conditions très-libérales à la ferme du Collège de Ste. Anne avec deux cochons Berkshires. Nos lecteurs savent depuis longtemps que M. Globensky avait fait cet acte de munificence dans la vue d'aider la ferme-modèle attachée à notre école d'agriculture à former un troupeau d'animaux pur-sang qui pussent inspirer confiance aux élèves comme aux cultivateurs. Il a complètement réussi. Nous profitons de l'occasion pour lui en témoigner de nouveau toute la reconnaissance qu'il mérite de la part de l'institution agricole de Ste. Anne et du public agricole en général. Cette vache a été achetée par M. Stevenson, Rédacteur du *North British agriculturist* d'Edinburgh, l'un des journaux les plus répandus en Angleterre. Elle a été choisie par un homme compétent et désintéressé, dans le troupeau de feu M. McFerlande de Blainaraid en Ecosse, l'un des éleveurs les plus heureux dans les concours d'animaux pour ses ayrshires. M. Stevenson lui a rendu le témoignage qu'elle